



Objet : Convocation AG20180419
Ref : HP/KR/CONV AG 2018

Nîmes, le mercredi 4 avril 2018

Madame, Monsieur, cher(e) adhérent (e),

Vous êtes conviés le :

Jeudi 19 avril 2018 à 19h
A la salle Bizet à Vauvert

- A l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra adopter le nouveau règlement disciplinaire conformément aux dispositions de l'article 10, du livre I, statuts.
- A l'Assemblée Générale Extraordinaire afin de transférer le siège social de la FFCC au Centre du Scamandre, Route des Iscles à Gallician 30600 Vauvert.

Déroulement :

- 19h 20h : Accueil des membres et vérification des procurations
- 20 h : Assemblée Générale Ordinaire - Présentation et adoption du nouveau règlement disciplinaire (aucun quorum n'est exigé, article 5B du règlement général)
Assemblée Générale Extraordinaire – Proposition de changement du siège social de la FFCC (un quorum est exigé, article 26 des statuts)
Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée ultérieurement.
- Dépouillement et annonce des résultats.

Nous vous informons que pour pouvoir prendre part au vote, vous devez :

- Etre en possession impérativement de votre pièce d'identité et de votre licence
- **Important** : Seules les licences 2018 seront prises en compte. **Vous avez jusqu'au 12 avril 2018 pour déposer vos dossiers à la FFCC.**

Vous trouverez ci-après un document annexe précisant les modalités de vote.

Je vous présente, Madame Monsieur, cher(e) adhérent(e), mes sincères salutations.

Hadrien POUJOL
Président de la F.F.C.C



Modalités de vote

En vertu de l'article 10 des statuts, « L'assemblée générale se compose des représentants des associations affiliées à la fédération, des établissements agréés, des licenciés à titre individuel, des membres bienfaiteurs, des membres donateurs. », peuvent voter :

- Toutes les associations affiliées représentant une voix chacune :
 - Tous les clubs taurins 84, 13, 30, 34
 - Trois associations de manadiers
 - Une association de raseurs
 - Une association de gardians professionnels
 - Une association de gardians non professionnels
 - Toutes les associations d'écoles de raseurs
- Les établissements agréés
 - Les communes qui détiennent un agrément
- Les licenciés à titre individuel :
 - Adhérents directs
 - Clubs taurins non organisateur
 - Juges de piste
 - Stagiaires
 - Elèves de raseurs (même mineurs)
 - Gardians professionnels
 - Raseurs
 - Stagiaires
 - Tourneurs
 - Manadiers

Ainsi que tous les autres licenciés appartenant à une association
- Conformément à l'Article 10 – II des statuts. Chaque licencié, personne physique ou morale, bénéficie d'une voix. En conséquence :
 - Chaque personne physique licenciée bénéficie d'une voix mais une personne titulaire de plusieurs licences ne disposera que d'une voix Art. 10-II.
 - Chaque association affiliée et établissement agréé bénéficie d'une voix en tant que personne morale. Cette voix est portée par son président ou représentant. Le président ou représentant bénéficie également d'une voix en tant que personne physique licenciée à la FFCC.
- Une procuration peut être donnée à n'importe quel licencié à jour de ses cotisations 2018 (peu importe son collège). Elle doit être rédigée selon le modèle établi (voir plus bas) Art 12-II.
Elle devra être déposée à la FFCC le 13 avril 2018 au plus tard.
- Un membre, à jour de ses cotisations 2018, peut avoir jusqu'à onze procurations.
Article 10 – II des statuts.



PROCURATION
Pour les personnes physiques, individuelles

Assemblée générale du 19 avril 2018 à Vauvert
A renvoyer au plus tard le **13 avril 2018**

Je soussigné, (nom prénom).....,
licencié sous le numéro 18/....., adhérent au collège (catégorie).....
..... donne pouvoir à (nom, prénom).....
....., licencié sous le numéro 18/.....

Fait pour valoir ce que de droit.

Le :
A :

Nom prénom
Signature

Important : Pour les mineurs, l'autorisation et la signature du représentant légal est obligatoire.



PROCURATION
Pour les personnes morales, associations

Assemblée générale du 19 avril 2018 à Vauvert
A renvoyer au plus tard le **13 avril 2018**

Je soussigné, (association).....,
Représentée par (nom, prénom),, son président,
licencié sous le numéro 18/..... donne pouvoir à (nom, prénom),
..... licencié sous le numéro 18/.....

Fait pour valoir ce que de droit.

Le :
A :

Nom prénom
Signature